



Modernisation ferroviaire : RFF, la FNTF et le Syndicat des entrepreneurs de Voies Ferrées signent une Charte de bonnes pratiques

Paris, le 1^{er} mars 2012 - Afin de mieux collaborer lors de chacune des phases d'un chantier, Réseau Ferré de France (RFF), la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTF) et le Syndicat des entrepreneurs de travaux de voies ferrées (SETVF) ont signé une charte de bonnes pratiques, accompagnée d'un guide d'application avec des mesures concrètes. La signature de cette charte s'est tenue mercredi 29 février, à la maison des Travaux Publics, siège de la FNTF, rassemblant Patrick Bernasconi, président de la FNTF, Philippe Imbert, président du SETVF et Hubert du Mesnil, président directeur général de RFF.

Sur un plan pratique, ces bonnes pratiques sont établies pour l'ensemble des étapes des projets de renouvellement et de modernisation ferroviaire. La charte traite en particulier de la bonne coordination entre RFF et les acteurs de la filière industrielle pour l'encadrement des délais de règlement, les modalités de versement d'avances aux entreprises ou le traitement d'avenants dans le cas des travaux supplémentaires. Les bonnes conduites de collaboration se traduisent à travers le suivi régulier des règlements des travaux réalisés et une bonne information sur l'avancement des opérations. Des points trimestriels de suivi entre RFF et ses partenaires représentant les entreprises impliquées dans la réalisation des chantiers permettront de veiller au respect des bonnes pratiques de la charte.

Pour Hubert du Mesnil, président-directeur général de RFF : « La signature de cette charte de bonnes pratiques présente une étape importante dans le renforcement de nos liens avec la profession ». Rappelons que RFF est le second investisseur public de France. Les quatre lignes à grande vitesse actuellement en construction représentent 25 000 emplois/an créés. Les opérations sur le réseau existant génèrent quant à elles environ 15 000 emplois. Depuis janvier 2010, un travail de concertation avec les différentes parties prenantes a permis de définir les actions d'amélioration de la gestion contractuelle et du règlement des marchés d'opérations d'investissement de RFF.

A propos de RFF :

Pivot du système ferroviaire français, Réseau Ferré de France développe, modernise et commercialise l'accès au réseau ferré dans une logique de solidarité du territoire aux échelles européenne, nationale et régionale. Deuxième investisseur public français, comptant 1 400 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 4,6 milliards d'euros en 2010, RFF pilote un plan de modernisation du réseau sans précédent de 13 milliards d'euros sur la période de 2008 - 2015. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, RFF met en œuvre la politique nationale de déploiement de lignes nouvelles. Fort d'un actif industriel de 30 000 km de lignes, RFF organise à l'attention de l'ensemble de ses clients, entreprises ferroviaires de transport de voyageurs et de fret, un accès équitable et performant au réseau ferré français.

Consultez notre site : www.rff.fr

Photos et vidéos libres de droits disponibles à la demande : www.mediatheque-rff.fr

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses [20 Fédérations Régionales](#) et de ses [18 Syndicats de Spécialités](#), 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : www.fntf.fr - www.travauxpublics.info - www.metiers-tp.com

Contacts presse : FNTF - Jean-Christophe GOUX-REVERCHON - Tél. : 01.44.13.31.15 / Mail : gouxreverchonjc@fntf.fr

RFF - Service de presse, Manon HERAIL - Tél. 01 53 94 31 38 / Mail : manon.herail@rff.fr